



N°2020-03

SOMMAIRE

DELIBERATIONS

**Bureau du Conseil d'administration
Séance du 14 mai 2020**

- 2020-022BCP : Groupement de commandes pour la fourniture de FPT pour les SDIS 14, 22, 29, 35, 44, 49, 53, 56 et 72
- 2020-023BCP : Suppression d'une régie d'avance
- 2020-024BCP : Réforme des matériels hors d'usage

ARRETES A CARACTERE REGLEMENTAIRE

Arrêté n°20-938 : Délégations de signature

Arrêté n° 20-944 : Composition du CHSCT

**Le contenu intégral des décisions et les
éventuels documents annexés peuvent être consultés sur simple demande
auprès du secrétariat du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Ille-et-Vilaine,
2 rue du Moulin de Joué à Rennes.**

DELIBERATION

DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°2020-022BCP DU 14 MAI 2020

**GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE DE FPT
POUR LES SDIS 14, 22, 29, 35, 44, 49, 53, 56 ET 72**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code de la Commande Publique

Vu le point n° 12 de la délibération du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Ille-et-Vilaine n° 2015-031CA en date du 23 avril 2015 portant délégation d'attributions au Bureau

Vu le rapport présenté ce jour

Le Bureau du Conseil d'administration, après avoir pris connaissance du rapport tel qu'il figure en annexe, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE le Président à lancer un appel d'offres ouvert, pour la fourniture de fourfons pompe-tonne, dans le cadre d'un groupement de commandes avec d'autres SDIS, étant précisé que le marché sera passé sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande sans minimum ni maximum, pour une durée d'un an, reconductible tacitement 3 fois.**
- **AUTORISE le Président à signer l'accord-cadre correspondant et tous les documents s'y rapportant.**

Fait à Rennes, le 14 mai 2020

Le Président du Conseil d'administration

Jean-Luc CHENUT

RAPPORT AUX INSTANCES

GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE DE FPT POUR LES SDIS 14, 22, 29, 35, 44, 49, 53, 56 ET 72

DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

REFERENCES : PFCP/AMM

RAPPORT SOUMIS AUX INSTANCES SUIVANTES	MOTIF	DATE
Bureau en commission permanente	Pour délibération	14/05/2020

Le SDIS 35 a signé fin 2017 une convention de groupement de commandes avec 12 autres SDIS de la zone ouest afin de développer la mutualisation des achats dans tous les segments relevant de leur compétence. Dans le cadre de cette convention, le SDIS 35 a été chargé de coordonner le groupement de commandes pour la fourniture de fourgons pompe-tonne. Les SDIS participant à cette consultation groupée sont au nombre de 9 : 14, 22, 29, 35, 44, 49, 53, 56 et 72.

Cette consultation est passée sous la forme d'un appel d'offres ouvert conformément aux articles L.2120-1 3° et L.2124-2 1° du Code de la Commande Publique. Elle n'est pas allotie, la dévolution en lots séparés risquant de rendre techniquement difficile l'exécution des prestations.

Le marché sera passé sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande sans minimum ni maximum. Il sera conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa notification. Il pourra ensuite être reconduit tacitement par période successive d'un an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans.

A titre indicatif, le plan prévisionnel, non contractuel, de commande de 2020 à 2024 est de 93 fourgons pour un montant estimé à 18 600 000 € hors taxes.

Les crédits afférents sont inscrits aux chapitres correspondants du budget de chaque SDIS.

Vous êtes priés de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil d'administration
Jean-Luc CHENUT

DELIBERATION

DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°2020-023BCP DU 14 MAI 2020

SUPPRESSION D'UNE REGIE D'AVANCE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le point n° 11 de la délibération du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Ile-et-Vilaine n° 2015-031CA en date du 23 avril 2015 portant délégation d'attributions au Bureau

Vu le rapport présenté ce jour

Le Bureau du Conseil d'administration, après avoir pris connaissance du rapport tel qu'il figure en annexe, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE la suppression de la régie d'avance créée le 28 janvier 2000.**

Fait à Rennes, le 14 mai 2020

Le Président du Conseil d'administration

Jean-Luc CHENUT

RAPPORT AUX INSTANCES

SUPPRESSION D'UNE REGIE D'AVANCE

DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

REFERENCES : PFCP/AC

RAPPORT SOUMIS AUX INSTANCES SUIVANTES	MOTIF	DATE
Bureau en commission permanente	Pour délibération	14/05/2020

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Ille-et- Vilaine a créé par délibération du Conseil d'administration, en date du 28 janvier 2000, une régie d'avances située à la Direction départementale, 2 rue du Moulin de Joué à Rennes pour l'achat de petits matériels, le remboursement de menues dépenses ou encore l'expédition de courrier.

Depuis la mise en place de la carte d'achat au SDIS 35, il n'y a plus eu d'opération effectuée via la régie d'avance. Il est donc proposé de mettre fin à cette régie d'avance et de clôturer son compte. Le SDIS 35 utilisera la carte d'achat pour les dépenses jusqu'ici réalisées par la régie d'avance.

Vous êtes priés de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil d'administration

Jean-Luc CHENUT

DELIBERATION

DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°2020-024BCP DU 14 MAI 2020

REFORME DES MATERIELS ET EQUIPEMENTS HORS D'USAGE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le point n° 4 de la délibération du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Ille-et-Vilaine n° 2015-031CA en date du 23 avril 2015 portant délégation d'attributions au Bureau

Vu le rapport présenté ce jour

Considérant l'obsolescence des matériels listés en annexe

Le Bureau du Conseil d'administration, après avoir pris connaissance du rapport tel qu'il figure en annexe, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de réformer les matériels figurant en annexe ;
- **DECIDE**, en fonction de l'état de chaque article présenté, des contraintes réglementaires et des intérêts financiers du SDIS, de leur mise en vente aux enchères, de leur cession à des associations, collectivités, entreprises partenaires ou pays étrangers désignés ou, en dernier recours, de leur destruction lorsqu'ils ne pourront être ni recyclés, ni cédés.

Fait à Rennes, le 14 mai 2020

Le Président du Conseil d'administration

Jean-Luc CHENUT

RAPPORT AUX INSTANCES

REFORME DES MATERIELS ET EQUIPEMENTS HORS D'USAGE

DIRECTION DES TERRITOIRES ET DE LA LOGISTIQUE

REFERENCES : GST/AR

RAPPORT SOUMIS AUX INSTANCES SUIVANTES	MOTIF	DATE
Conseil d'administration	Pour délibération	14/05/2020

Il est proposé la mise à la réforme des matériels dont l'état et la capacité technique ne correspondent plus aux besoins du SDIS. Ces matériels sont présentés dans le tableau annexé.

Chaque article présenté fait l'objet en fonction de son état d'une proposition de :

- Mise en vente aux enchères
- Destruction lorsqu'ils ne peuvent être ni recyclés ni cédés.
- Cession à titre gratuit

Vous êtes priés de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil d'administration
Jean-Luc CHENUT

Envoyé en préfecture le 19/05/2020

Reçu en préfecture le 19/05/2020

Affiché le 25/05/2020

SLO

MATÉRIELS, EFFETS D'HABILLEMENT et MOBILIERS PROPOSÉS A LA REFORME (y compris)

ID : 035-283503555-20200514-20_024-DE

Désignation de l'article	Code Bien	Marque	Motif de la réforme	Année	Proposition
CASQUE DE TYPE B METALLISE TM	HAB0015459	MSA	20 ans ancienneté		Cession à titre gratuit
CASQUE DE TYPE A (Ex F2)	HABCF000286	MSA	REFUS AU CONTRÔLE RÉGLEMENTAIRE	2011	DESTRUCTION
CASQUE DE TYPE A (Ex F2)	HABCF0001126	MSA	REFUS AU CONTRÔLE RÉGLEMENTAIRE	2011	DESTRUCTION
CASQUE DE TYPE A (Ex F2)	HABCF000323	MSA	REFUS AU CONTRÔLE RÉGLEMENTAIRE	2011	DESTRUCTION
CASQUE DE TYPE A (Ex F2)	HABCF000374	MSA	REFUS AU CONTRÔLE RÉGLEMENTAIRE	2011	DESTRUCTION
CASQUE DE TYPE A (Ex F2)	HABCF000338	MSA	REFUS AU CONTRÔLE RÉGLEMENTAIRE	2011	DESTRUCTION
CASQUE DE TYPE A (Ex F2)	HABCF000333	MSA	REFUS AU CONTRÔLE RÉGLEMENTAIRE	2011	DESTRUCTION
CASQUE DE TYPE A (Ex F2)	HABCF0001120	MSA	REFUS AU CONTRÔLE RÉGLEMENTAIRE	2011	DESTRUCTION
CASQUE DE TYPE A (Ex F2)	HABCF000270	MSA	REFUS AU CONTRÔLE RÉGLEMENTAIRE	2011	DESTRUCTION
CASQUE DE TYPE A (Ex F2)	HABCF000488	MSA	REFUS AU CONTRÔLE RÉGLEMENTAIRE	2011	DESTRUCTION
CASQUE DE TYPE A (Ex F2)	HABCF000375	MSA	REFUS AU CONTRÔLE RÉGLEMENTAIRE	2011	DESTRUCTION
CASQUE DE TYPE A (Ex F2)	HABCF000317	MSA	REFUS AU CONTRÔLE RÉGLEMENTAIRE	2011	DESTRUCTION
CASQUE DE TYPE A (Ex F2)	HABCF000368	MSA	REFUS AU CONTRÔLE RÉGLEMENTAIRE	2011	DESTRUCTION
CASQUE DE TYPE A (Ex F2)	HABCF0001113	MSA	REFUS AU CONTRÔLE RÉGLEMENTAIRE	2011	DESTRUCTION
CASQUE DE TYPE A (Ex F2)	HABCF000373	MSA	REFUS AU CONTRÔLE RÉGLEMENTAIRE	2011	DESTRUCTION
CASQUE DE TYPE A (Ex F2)	HABCF000380	MSA	REFUS AU CONTRÔLE RÉGLEMENTAIRE	2011	DESTRUCTION
CASQUE DE TYPE A (Ex F2)	HABCF000337	MSA	REFUS AU CONTRÔLE RÉGLEMENTAIRE	2011	DESTRUCTION
CASQUE DE TYPE A (Ex F2)	HABCF000364	MSA	REFUS AU CONTRÔLE RÉGLEMENTAIRE	2011	DESTRUCTION
CASQUE DE TYPE A (Ex F2)	HABCF000513	MSA	REFUS AU CONTRÔLE RÉGLEMENTAIRE	2011	DESTRUCTION
CASQUE DE TYPE A (Ex F2)	HABCF000344	MSA	REFUS AU CONTRÔLE RÉGLEMENTAIRE	2011	DESTRUCTION
CASQUE DE TYPE B METALLISE TM	HAB0012355	MSA	DÉTÉRIORATION IMPORTANTE - DÉFORMATION	1988	DESTRUCTION
CASQUE DE TYPE B METALLISE TM	HAB0010436	MSA	DÉTÉRIORATION IMPORTANTE - DÉFORMATION	2008	DESTRUCTION
CASQUE DE TYPE B METALLISE TM	HAB0015543	MSA	DÉTÉRIORATION IMPORTANTE - DÉFORMATION	2004	DESTRUCTION
CASQUE DE TYPE B METALLISE TM	HAB0009701	MSA	DÉTÉRIORATION IMPORTANTE - DÉFORMATION	2005	DESTRUCTION
CASQUE DE TYPE B METALLISE TM	HAB0012233	MSA	DÉTÉRIORATION IMPORTANTE - DÉFORMATION	2006	DESTRUCTION
CASQUE DE TYPE A (Ex F2)	HABCM0003700	MSA	REFUS AU CONTRÔLE RÉGLEMENTAIRE	1994	DESTRUCTION
CASQUE DE TYPE A (Ex F2)	HABCM0003706	MSA	REFUS AU CONTRÔLE RÉGLEMENTAIRE	1993	DESTRUCTION
CASQUE DE TYPE B METALLISE TM	HABCM000860	MSA	REFUS AU CONTRÔLE RÉGLEMENTAIRE	1988	DESTRUCTION
CASQUE DE TYPE B METALLISE TM	HAB0016298	MSA	REFUS AU CONTRÔLE RÉGLEMENTAIRE	2000	DESTRUCTION
CASQUE DE TYPE B METALLISE TM	HAB00011600	MSA	REFUS AU CONTRÔLE RÉGLEMENTAIRE		DESTRUCTION
CASQUE DE TYPE B METALLISE TM	HAB0008834	MSA	USURE GÉNÉRALE	2001	DESTRUCTION
PANTALON TEXTILE	HABSP0000984	SIOEN	NON RÉPARABLE	2014	DESTRUCTION
PANTALON TEXTILE	HABSP0001059	SIOEN	NON RÉPARABLE	2014	DESTRUCTION
PANTALON TEXTILE	HABSP0000767	SIOEN	NON RÉPARABLE	2014	DESTRUCTION
CASQUE DE TYPE B METALLISE TM	HAB0010468	MSA	NON RÉPARABLE	1998	DESTRUCTION
CASQUE DE TYPE B METALLISE TM	HAB0012515	MSA	NON RÉPARABLE	2000	DESTRUCTION
CASQUE DE TYPE B METALLISE TM	HAB0016560	MSA	NON RÉPARABLE	2005	DESTRUCTION
CASQUE DE TYPE B METALLISE TM	HABCM0003275	MSA	NON RÉPARABLE	2005	DESTRUCTION
PANTALON TEXTILE	HABSP0000373	SIOEN	NON RÉPARABLE	2012	DESTRUCTION
CASQUE DE TYPE B METALLISE TM	HAB0012098	MSA	NON RÉPARABLE	1998	DESTRUCTION
CASQUE DE TYPE B METALLISE TM	HABCM000973	MSA	NON RÉPARABLE	2002	DESTRUCTION
CASQUE DE TYPE B METALLISE TM	HAB0011026	MSA	NON RÉPARABLE	1995	DESTRUCTION
CASQUE DE TYPE A (Ex F2)	HABCF000691	MSA	USURE GÉNÉRALE	2009	DESTRUCTION
PANTALON TEXTILE	HABSP0000682	SIOEN	REPARATION TROP ONEREUSE	2014	DESTRUCTION
PANTALON TEXTILE	HABSP0001135	SIOEN	REPARATION TROP ONEREUSE	2014	DESTRUCTION
VESTE TEXTILE	HAB0001434	BALSAN	USURE GÉNÉRALE	2008	DESTRUCTION
PANTALON TEXTILE	HABSP0000716	SIOEN	REPARATION TROP ONEREUSE	2014	DESTRUCTION
CASQUE DE TYPE B METALLISE TM	HABCM000877	MSA	NON RÉPARABLE	1999	DESTRUCTION
PANTALON TEXTILE	HABSP0000743	SIOEN	REPARATION TROP ONEREUSE	2014	DESTRUCTION
PANTALON TEXTILE	HAB0026953	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2007	DESTRUCTION
VESTE TEXTILE	HAB0001381	BALSAN	USURE GÉNÉRALE	2007	DESTRUCTION
VESTE TEXTILE	HAB0000343	BALSAN	USURE GÉNÉRALE	2007	DESTRUCTION
CASQUE DE TYPE B METALLISE TM	HABCM000818	MSA	NON RÉPARABLE	2004	DESTRUCTION
CASQUE DE TYPE B METALLISE TM	HABCM001114	MSA	NON RÉPARABLE	2004	DESTRUCTION
CASQUE DE TYPE B METALLISE TM	HABCM000929	MSA	NON RÉPARABLE	2004	DESTRUCTION
CASQUE DE TYPE B METALLISE TM	HABCM000920	MSA	NON RÉPARABLE	1992	DESTRUCTION

Envoyé en préfecture le 19/05/2020

Reçu en préfecture le 19/05/2020

Affiché le 25/05/2020 

MATERIELS, EFFETS D'HABILLEMENT et MOBILIERS PROPOSÉS A LA REFORME (y compris) ID : 035-283503555-20200514-20_024-DE

Désignation de l'article	Code Bien	Marque	Motif de la réforme	Année	Proposition
CASQUE DE TYPE B METALLISE TM	HAB0012353	MSA	NON RÉPARABLE	2000	DESTRUCTION
CASQUE DE TYPE A (Ex F2)	HABCF000909	MSA	USURE GÉNÉRALE	2011	DESTRUCTION
CASQUE DE TYPE B METALLISE TM	HABCM001182	MSA	NON RÉPARABLE	2010	DESTRUCTION
CASQUE DE TYPE B METALLISE TM	HAB0012208	MSA	NON RÉPARABLE	1998	DESTRUCTION
CASQUE DE TYPE B METALLISE TM	HAB0012232	MSA	NON RÉPARABLE	1999	DESTRUCTION
CASQUE DE TYPE B METALLISE TM	HAB0012507	MSA	NON RÉPARABLE	2006	DESTRUCTION
CASQUE DE TYPE A (Ex F2)	HABCF0001087	MSA	USURE GÉNÉRALE	2011	DESTRUCTION
PANTALON TEXTILE	HAB0005256	BALSAN	NON RÉPARABLE	2007	DESTRUCTION
PANTALON TEXTILE	HAB0005301	BALSAN	NON RÉPARABLE	2007	DESTRUCTION
PANTALON TEXTILE	HAB0005576	BALSAN	NON RÉPARABLE	2007	DESTRUCTION
PANTALON TEXTILE	HAB0005180	BALSAN	NON RÉPARABLE	2007	DESTRUCTION
PANTALON TEXTILE	HAB0005808	BALSAN	NON RÉPARABLE	2007	DESTRUCTION
VESTE TEXTILE	HAB0000717	BALSAN	NON RÉPARABLE	2008	DESTRUCTION
VESTE TEXTILE	HAB0001308	BALSAN	NON RÉPARABLE	2008	DESTRUCTION
VESTE TEXTILE	HAB0026465	BALSAN	NON RÉPARABLE	2009	DESTRUCTION
VESTE TEXTILE	HAB0028434	BALSAN	NON RÉPARABLE	2009	DESTRUCTION
VESTE TEXTILE	HAB0007394	BALSAN	NON RÉPARABLE	2007	DESTRUCTION
VESTE TEXTILE	HAB0001535	BALSAN	NON RÉPARABLE	2008	DESTRUCTION
VESTE TEXTILE	HAB0006541	BALSAN	NON RÉPARABLE	2007	DESTRUCTION
VESTE TEXTILE	HAB0006589	BALSAN	NON RÉPARABLE	2007	DESTRUCTION
CASQUE DE TYPE B METALLISE TM	HAB0014799	MSA	20 ans ancienneté	1999	Cession à titre gratuit
CASQUE DE TYPE B METALLISE TM	HABCM001092	MSA	USURE GÉNÉRALE	1994	DESTRUCTION
CASQUE DE TYPE B METALLISE TM	HAB0011485	MSA	USURE GÉNÉRALE	1991	DESTRUCTION
VESTE TEXTILE	HAB0026632	BALSAN	NON RÉPARABLE	2009	DESTRUCTION
VESTE TEXTILE	HAB0007565	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2006	DESTRUCTION
VESTE TEXTILE T120L	HABVT0000026	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2010	DESTRUCTION
VESTE TEXTILE	Sans code	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE		DESTRUCTION
VESTE TEXTILE T112M	HAB0001829	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2007	DESTRUCTION
VESTE TEXTILE	Sans code	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE		DESTRUCTION
VESTE TEXTILE T120M	HAB0001943	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2008	DESTRUCTION
VESTE TEXTILE T112L	HAB0001815	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2008	DESTRUCTION
VESTE TEXTILE T112M	HAB0026848	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2009	DESTRUCTION
VESTE TEXTILE T104L	HAB0006899	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2007	DESTRUCTION
VESTE TEXTILE T104M	HAB0007128	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2007	DESTRUCTION
VESTE TEXTILE T104M	HAB0006672	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2007	DESTRUCTION
VESTE TEXTILE T112M	HABVT0000017	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2010	DESTRUCTION
VESTE TEXTILE T112L	HAB0001914	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2008	DESTRUCTION
VESTE TEXTILE T112L	HAB0014614	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2009	DESTRUCTION
VESTE TEXTILE T112M	HAB0007185	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2007	DESTRUCTION
VESTE TEXTILE T112L	HAB0007520	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2007	DESTRUCTION
VESTE TEXTILE T120L	HAB0001949	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2008	DESTRUCTION
VESTE TEXTILE T112M	HAB0007186	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2007	DESTRUCTION
PANTALON TEXTILE T2XXL	HAB0006248	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2007	DESTRUCTION
PANTALON TEXTILE T2XL	HAB0005895	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2007	DESTRUCTION
PANTALON TEXTILE T3L	HAB0005526	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2007	DESTRUCTION
VESTE TEXTILE T112M	HAB0014600	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2009	DESTRUCTION
PANTALON TEXTILE T4L	HAB0000651	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2008	DESTRUCTION
VESTE TEXTILE T112L	HAB0001857	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2008	DESTRUCTION
PANTALON TEXTILE T2XL	HAB0006085	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2007	DESTRUCTION
VESTE TEXTILE T112L	HAB0006704	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2007	DESTRUCTION
PANTALON TEXTILE T2XL	HAB0006082	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2007	DESTRUCTION
VESTE TEXTILE T112L	HAB0006713	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2007	DESTRUCTION
VESTE TEXTILE T112L	HAB0026813	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2009	DESTRUCTION
VESTE TEXTILE T128M	HAB0014627	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2009	DESTRUCTION
VESTE TEXTILE T104L	HAB0001643	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2008	DESTRUCTION
VESTE TEXTILE	HAB0014625	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE		DESTRUCTION

Envoyé en préfecture le 19/05/2020

Reçu en préfecture le 19/05/2020

Affiché le 25/05/2020

SLO

MATERIELS, EFFETS D'HABILLEMENT et MOBILIERS PROPOSÉS A LA REFORME (y compris) ID : 035-283503555-20200514-20_024-DE

Désignation de l'article	Code Bien	Marque	Motif de la réforme	Année	Proposition
VESTE TEXTILE T128M	HAB0002004	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2008	DESTRUCTION
VESTE TEXTILE	HAB0006714	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE		DESTRUCTION
VESTE TEXTILE	HAB0001911	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE		DESTRUCTION
VESTE TEXTILE	HAB0002934	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE		DESTRUCTION
PANTALON TEXTILE T2XXL	HAB0006154	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2007	DESTRUCTION
PANTALON TEXTILE T2XL	HAB0005852	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE		DESTRUCTION
PANTALON TEXTILE T2XL	HAB0006143	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE		DESTRUCTION
PANTALON TEXTILE T2XL	HAB0005467	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2007	DESTRUCTION
PANTALON TEXTILE T2XL	HAB0000494	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE		DESTRUCTION
VESTE TEXTILE	HAB0001876	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE		DESTRUCTION
PANTALON TEXTILE T2XL	HAB0027196	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2009	DESTRUCTION
VESTE TEXTILE	HAB0001657	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE		DESTRUCTION
PANTALON TEXTILE T2XL	HAB0005559	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2007	DESTRUCTION
VESTE TEXTILE	HAB0001886	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE		DESTRUCTION
VESTE TEXTILE	HAB0001548	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE		DESTRUCTION
PANTALON TEXTILE T2XL	HAB0027150	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE		DESTRUCTION
PANTALON TEXTILE T2XL	HAB0000500	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE		DESTRUCTION
PANTALON TEXTILE T2XL	HAB0005635	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE		DESTRUCTION
VESTE TEXTILE	HAB0001724	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE		DESTRUCTION
VESTE TEXTILE T112L	HAB0006694	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2007	DESTRUCTION
PANTALON TEXTILE T2XL	HAB0006218	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE		DESTRUCTION
PANTALON TEXTILE T2XL	HAB0005983	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE		DESTRUCTION
VESTE TEXTILE T128M	HAB0014629	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2008	DESTRUCTION
VESTE TEXTILE T112L	HAB0001871	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2008	DESTRUCTION
PANTALON TEXTILE T2XL	HAB0005167	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2007	DESTRUCTION
PANTALON TEXTILE T2XL	HAB0027193	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2009	DESTRUCTION
VESTE TEXTILE	HAB0026765	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE		DESTRUCTION
VESTE TEXTILE	HAB0026900	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE		DESTRUCTION
VESTE TEXTILE T120L	HAB0006895	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2007	DESTRUCTION
VESTE TEXTILE T112M	HAB0014608	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2009	DESTRUCTION
VESTE TEXTILE T112M	HAB0001790	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2008	DESTRUCTION
VESTE TEXTILE T104L	HAB0001699	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2008	DESTRUCTION
VESTE TEXTILE T104L	HAB0006329	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2007	DESTRUCTION
VESTE TEXTILE T104L	HAB0026688	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2009	DESTRUCTION
VESTE TEXTILE T104L	HAB0026745	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2009	DESTRUCTION
PANTALON TEXTILE T2XL	HAB0000466	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2008	DESTRUCTION
VESTE TEXTILE T104L	HAB0006430	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2007	DESTRUCTION
PANTALON TEXTILE T2XL	HAB0000447	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2008	DESTRUCTION
PANTALON TEXTILE T2XL	HAB0000526	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2008	DESTRUCTION
PANTALON TEXTILE T1XL	HAB0014663	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2009	DESTRUCTION
PANTALON TEXTILE T2XL	HAB0000496	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2008	DESTRUCTION
PANTALON TEXTILE T2XL	HAB0006172	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2007	DESTRUCTION
PANTALON TEXTILE T2XXL	HAB0000557	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2008	DESTRUCTION
PANTALON TEXTILE T2XXL	HAB0006036	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2007	DESTRUCTION
PANTALON TEXTILE T1XXL	HAB0006226	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2007	DESTRUCTION
VESTE TEXTILE T112L	HAB0001841	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2008	DESTRUCTION
PANTALON TEXTILE T2XL	HAB0005985	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2007	DESTRUCTION
VESTE TEXTILE T104L	HAB0007016	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2009	DESTRUCTION
VESTE TEXTILE T104L	HAB0001668	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2016	DESTRUCTION
VESTE TEXTILE T104L	HAB0006468	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2017	DESTRUCTION
VESTE TEXTILE T104L	HAB0007414	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2017	DESTRUCTION
VESTE TEXTILE T112M	HAB0020353	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2009	DESTRUCTION
VESTE TEXTILE T104L	HABVT0000184	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2017	DESTRUCTION
VESTE TEXTILE T112L	HAB0014605	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2017	DESTRUCTION
VESTE TEXTILE T112M	HAB0001778	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2008	DESTRUCTION
VESTE TEXTILE T112L	HAB0007523	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2007	DESTRUCTION

Envoyé en préfecture le 19/05/2020

Reçu en préfecture le 19/05/2020

Affiché le 25/05/2020

SLO

MATRIELS, EFFETS D'HABILLEMENT et MOBILIERS PROPOSÉS A LA REFORME (y compris)

ID : 035-283503555-20200514-20_024-DE

Désignation de l'article	Code Bien	Marque	Motif de la réforme	Année	Proposition
VESTE TEXTILE T112L	HAB0001818	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2008	DESTRUCTION
VESTE TEXTILE T112L	HAB0026832	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2017	DESTRUCTION
VESTE TEXTILE T104L	HAB0026684	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2009	DESTRUCTION
VESTE TEXTILE T104L	HAB0014596	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2009	DESTRUCTION
VESTE TEXTILE T104L	HAB0007538	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2016	DESTRUCTION
VESTE TEXTILE T104L	HAB0006539	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2007	DESTRUCTION
VESTE TEXTILE T104M	HABVT0000129	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2010	DESTRUCTION
VESTE TEXTILE T104L	HAB0001563	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2017	DESTRUCTION
VESTE TEXTILE T104L	HAB0026675	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2009	DESTRUCTION
VESTE TEXTILE T104M	HAB0001537	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2019	DESTRUCTION
VESTE TEXTILE T104L	HAB0006488	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2007	DESTRUCTION
VESTE TEXTILE T104M	HAB0026634	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2009	DESTRUCTION
VESTE TEXTILE T104L	HABVT0000183	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2010	DESTRUCTION
VESTE TEXTILE T104L	HAB0026669	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2009	DESTRUCTION
VESTE TEXTILE T104M	HAB0007147	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2007	DESTRUCTION
VESTE TEXTILE T104L	HAB0014584	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2009	DESTRUCTION
VESTE TEXTILE T104L	HAB0001555	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2008	DESTRUCTION
VESTE TEXTILE T104L	HAB0007062	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2007	DESTRUCTION
VESTE TEXTILE T104L	HAB0006549	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2017	DESTRUCTION
VESTE TEXTILE T104L	HAB0026757	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2017	DESTRUCTION
VESTE TEXTILE T104L	HAB0006453	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2009	DESTRUCTION
VESTE TEXTILE T104L	HAB0026707	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2009	DESTRUCTION
VESTE TEXTILE T104L	HAB0001685	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2017	DESTRUCTION
VESTE TEXTILE T104L	HAB0006435	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2007	DESTRUCTION
VESTE TEXTILE T112M	HAB0001791	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2008	DESTRUCTION
VESTE TEXTILE T112L	HAB0001832	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2008	DESTRUCTION
VESTE TEXTILE T112M	HAB0001744	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2008	DESTRUCTION
VESTE TEXTILE T112M	HAB0026793	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2017	DESTRUCTION
VESTE TEXTILE T112M	HAB0001770	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2006	DESTRUCTION
VESTE TEXTILE T112XL	HAB0002953	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2017	DESTRUCTION
VESTE TEXTILE T112M	HAB0001806	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2017	DESTRUCTION
VESTE TEXTILE T112L	HAB0026831	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2009	DESTRUCTION
VESTE TEXTILE T112L	HAB0001884	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2016	DESTRUCTION
VESTE TEXTILE T120L	HAB0006722	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2007	DESTRUCTION
VESTE TEXTILE T120L	HABVT0000027	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2017	DESTRUCTION
VESTE TEXTILE T120L	HAB0026901	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2009	DESTRUCTION
VESTE TEXTILE T120M	HAB0001939	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2008	DESTRUCTION
VESTE TEXTILE T120L	HAB0014622	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2016	DESTRUCTION
VESTE TEXTILE T120L	HAB0001961	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2017	DESTRUCTION
VESTE TEXTILE T120L	HAB0001972	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2008	DESTRUCTION
VESTE TEXTILE T112L	HAB0026857	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2009	DESTRUCTION
VESTE TEXTILE T120L	HAB0001964	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2008	DESTRUCTION
VESTE TEXTILE T112L	HAB0006803	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2007	DESTRUCTION
VESTE TEXTILE T112L	HAB0026841	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2009	DESTRUCTION
VESTE TEXTILE T112XL	HAB0007643	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2007	DESTRUCTION
VESTE TEXTILE T112L	HAB0007496	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2016	DESTRUCTION
VESTE TEXTILE T112XL	HAB0002955	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2008	DESTRUCTION
VESTE TEXTILE T112L	HAB0026822	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2017	DESTRUCTION
VESTE TEXTILE T112L	HAB0006918	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2007	DESTRUCTION
VESTE TEXTILE T112L	HAB0006730	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2008	DESTRUCTION
VESTE TEXTILE T112M	HAB0007291	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2007	DESTRUCTION
VESTE TEXTILE T112L	HAB0006919	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2007	DESTRUCTION
VESTE TEXTILE T112L	HAB0001856	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2008	DESTRUCTION
PANTALON TEXTILE T2XL	HAB0006084	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2007	DESTRUCTION
PANTALON TEXILE T2XL	HAB0005570	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2007	DESTRUCTION
PANTALON TEXTILE T2XXL	HABSP0000236	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2010	DESTRUCTION

Envoyé en préfecture le 19/05/2020

Reçu en préfecture le 19/05/2020

Affiché le 25/05/2020



MATERIELS, EFFETS D'HABILLEMENT et MOBILIERS PROPOSÉS A LA REFORME (y compris) ID : 035-283503555-20200514-20_024-DE

Désignation de l'article	Code Bien	Marque	Motif de la réforme	Année	Proposition
PANTALON TEXTILE T2XL	HAB0005882	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2007	DESTRUCTION
PANTALON TEXTILE T2XL	HAB0005847	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2007	DESTRUCTION
PANTALON TEXTILE T2XL	HAB0005169	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2007	DESTRUCTION
PANTALON TEXTILE T2XL	HABSP0000218	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2010	DESTRUCTION
PANTALON TEXTILE T2XL	HAB0000453	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2007	DESTRUCTION
PANTALON TEXTILE T2XXL	HAB0006016	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2007	DESTRUCTION
PANTALON TEXTILE T2XL	HAB0027154	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2009	DESTRUCTION
PANTALON TEXTILE T2XL	HAB0000452	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2016	DESTRUCTION
PANTALON TEXTILE T2XL	HAB0027158	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2009	DESTRUCTION
PANTALON TEXTILE T2XL	HAB0000537	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2016	DESTRUCTION
PANTALON TEXTILE T2XL	HAB0000446	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2008	DESTRUCTION
PANTALON TEXTILE T2XL	HAB0000501	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2016	DESTRUCTION
PANTALON TEXTILE T2XL	HAB0027145	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2017	DESTRUCTION
VESTE TEXTILE	HAB0027226	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE		DESTRUCTION
PANTALON TEXTILE T3XL	HABSP0000066	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2010	DESTRUCTION
PANTALON TEXTILE T3XL	HAB0027222	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2009	DESTRUCTION
PANTALON TEXTILE T3XXL	HAB0027236	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2009	DESTRUCTION
PANTALON TEXTILE T3XXL	HAB0006045	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2007	DESTRUCTION
PANTALON TEXTILE T3M	HAB0005989	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2007	DESTRUCTION
PANTALON TEXTILE T3XXL	HAB0000638	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2016	DESTRUCTION
PANTALON TEXTILE T1XL	HAB0020444	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2016	DESTRUCTION
PANTALON TEXTILE T1XL	HAB0005151	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2007	DESTRUCTION
PANTALON TEXTILE T1XL	HAB0027014	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2007	DESTRUCTION
PANTALON TEXTILE T1XL	HAB0005150	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2007	DESTRUCTION
PANTALON TEXTILE T1XL	HAB0005767	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2008	DESTRUCTION
PANTALON TEXTILE T1XL	HAB0005261	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2016	DESTRUCTION
PANTALON TEXTILE T1XL	HAB0005697	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2016	DESTRUCTION
PANTALON TEXTILE T1XL	HAB0005773	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2007	DESTRUCTION
PANTALON TEXTILE T1XL	HABSP0000007	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2017	DESTRUCTION
PANTALON TEXTILE T1XL	HAB0005826	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2017	DESTRUCTION
PANTALON TEXTILE T1XL	HAB0000214	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2016	DESTRUCTION
PANTALON TEXTILE T1XL	HAB0005871	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2007	DESTRUCTION
PANTALON TEXTILE T1XL	HAB0005792	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2016	DESTRUCTION
PANTALON TEXTILE T1XL	HAB0005148	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2007	DESTRUCTION
PANTALON TEXTILE T1XL	HAB0005692	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2007	DESTRUCTION
PANTALON TEXTILE T1XL	HAB0005264	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2016	DESTRUCTION
PANTALON TEXTILE T1XL	HAB0005730	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2017	DESTRUCTION
PANTALON TEXTILE T1XL	HAB0005888	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2009	DESTRUCTION
PANTALON TEXTILE T1XL	HAB0000026	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2017	DESTRUCTION
PANTALON TEXTILE T1XL	HAB0005745	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2007	DESTRUCTION
PANTALON TEXTILE T1XL	HAB0027040	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2009	DESTRUCTION
PANTALON TEXTILE T2XL	HAB0000463	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2008	DESTRUCTION
PANTALON TEXTILE T1XL	HAB0000306	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2008	DESTRUCTION
PANTALON TEXTILE T2XL	HAB0027165	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2009	DESTRUCTION
PANTALON TEXTILE T2XL	HAB0020506	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2009	DESTRUCTION
PANTALON TEXTILE T1XL	HAB0000262	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2008	DESTRUCTION
PANTALON TEXTILE T2XXL	HAB0006155	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2007	DESTRUCTION
PANTALON TEXTILE T2XL	HAB0005598	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2007	DESTRUCTION
PANTALON TEXTILE T2XL	HAB0000460	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2008	DESTRUCTION
PANTALON TEXTILE T2XL	HAB0000461	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2008	DESTRUCTION
PANTALON TEXTILE T2XXL	HAB0005947	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2007	DESTRUCTION
PANTALON TEXTILE T2XL	HAB0014690	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2009	DESTRUCTION
PANTALON TEXTILE T2XL	HAB0005855	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2009	DESTRUCTION
PANTALON TEXTILE T1XL	HAB0005800	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2007	DESTRUCTION
PANTALON TEXTILE T1XL	HAB0005766	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2007	DESTRUCTION
PANTALON TEXTILE T2XXL	HAB0000563	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2008	DESTRUCTION

Envoyé en préfecture le 19/05/2020

Reçu en préfecture le 19/05/2020

Affiché le 25/05/2020

SLO

MATERIELS, EFFETS D'HABILLEMENT et MOBILIERS PROPOSÉS A LA REFORME (y compris)

ID : 035-283503555-20200514-20_024-DE

Désignation de l'article	Code Bien	Marque	Motif de la réforme	Année	Proposition
PANTALON TEXTILE T2XL	HAB0027191	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2009	DESTRUCTION
PANTALON TEXTILE T2XL	HAB0027162	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2009	DESTRUCTION
PANTALON TEXTILE T2L	HAB0005618	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2007	DESTRUCTION
PANTALON TEXTILE T2XL	HAB0000458	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2008	DESTRUCTION
PANTALON TEXTILE T2XL	HAB0005632	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2007	DESTRUCTION
PANTALON TEXTILE T1XL	HAB0005814	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2007	DESTRUCTION
PANTALON TEXTILE T1XL	HAB0005500	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2007	DESTRUCTION
PANTALON TEXTILE T2XL	HAB0005630	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2007	DESTRUCTION
PANTALON TEXTILE T2XL	HAB0000239	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2008	DESTRUCTION
PANTALON TEXTILE T1XL	HAB0005941	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2007	DESTRUCTION
PANTALON TEXTILE T2XL	HAB0000535	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2008	DESTRUCTION
PANTALON TEXTILE T2XL	HAB0000532	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2008	DESTRUCTION
CASQUE DE TYPE B METALLISE TM	HAB0016062	MSA	20 ans ancienneté	1998	Cession à titre gratuit
CASQUE DE TYPE B METALLISE TM	HABCM000762	MSA	20 ans ancienneté	1992	Cession à titre gratuit
CASQUE DE TYPE B METALLISE TM	HABCM0003054	MSA	NON RÉPARABLE	2014	DESTRUCTION
CASQUE DE TYPE B METALLISE TM	HAB0007734	MSA	20 ans ancienneté	1994	Cession à titre gratuit
CASQUE DE TYPE B METALLISE TM	HAB0007692	MSA	NON RÉPARABLE	2004	DESTRUCTION
VESTE TEXTILE COURTE T96L	HABVT0000563	SIOEN	SOUILLURE PEINTURE	2012	DESTRUCTION
PANTALON TEXTILE MONTANT T1XL	HABSP0000522	SIOEN	REPARATION TROP ONEREUSE	2012	DESTRUCTION
VESTE TEXTILE COURTE T96L	HABVT0000869	SIOEN	REPARATION TROP ONEREUSE	2014	DESTRUCTION
PANTALON TEXTILE MONTANT T1XL	HABSP0000503	SIOEN	REPARATION TROP ONEREUSE	2012	DESTRUCTION
PANTALON TEXTILE MONTANT T1XL	HABSP0000331	SIOEN	REPARATION TROP ONEREUSE	2012	DESTRUCTION
VESTE TEXTILE COURTE T104L	HABVT0000903	SIOEN	REPARATION TROP ONEREUSE	2014	DESTRUCTION
PANTALON TEXTILE T2XL	HABSP0000532	SIOEN	REPARATION TROP ONEREUSE	2012	DESTRUCTION
PANTALON TEXTILE MONTANT T1M	HABSP0000707	SIOEN	REPARATION TROP ONEREUSE	2014	DESTRUCTION
VESTE TEXTILE COURTE T96M	HABVT0000758	SIOEN	REPARATION TROP ONEREUSE	2014	DESTRUCTION
PANTALON TEXTILE MONTANT T1M	HABSP0000704	SIOEN	REPARATION TROP ONEREUSE	2014	DESTRUCTION
VESTE TEXTILE COURTE T96L	HABVT0001145	SIOEN	REPARATION TROP ONEREUSE	2014	DESTRUCTION
PANTALON TEXTILE MONTANT T1M	HABSP0000372	SIOEN	REPARATION TROP ONEREUSE	2012	DESTRUCTION
PANTALON TEXTILE MONTANT T1L	HABSP0001074	SIOEN	REPARATION TROP ONEREUSE	2014	DESTRUCTION
CASQUE DE TYPE B METALLISE TM	HAB0010105	MSA	20 ans ancienneté	1991	Cession à titre gratuit
CASQUE DE TYPE B METALLISE TM	HAB0011771	MSA	20 ans ancienneté	1992	Cession à titre gratuit
CASQUE DE TYPE B METALLISE TM	HAB0014762	MSA	20 ans ancienneté	2001	Cession à titre gratuit
CASQUE DE TYPE B METALLISE TM	HAB0010567	MSA	20 ans ancienneté	2008	Cession à titre gratuit
CASQUE DE TYPE B METALLISE TM	HAB0015314	MSA	20 ans ancienneté	2004	Cession à titre gratuit
CASQUE DE TYPE B METALLISE TM	HAB0015928	MSA	20 ans ancienneté	1995	Cession à titre gratuit
VESTE TEXTILE COURTE T96L	HABVT0000861	SIOEN	REPARATION TROP ONEREUSE	2014	DESTRUCTION
PANTALON TEXTILE MONTANT T1M	HABSP0001016	SIOEN	REPARATION TROP ONEREUSE	2014	DESTRUCTION
PANTALON TEXTILE MONTANT T1C	HABSP0000592	SIOEN	REPARATION TROP ONEREUSE	2013	DESTRUCTION
VESTE TEXTILE COURTE T96M	HABVT0000421	SIOEN	REPARATION TROP ONEREUSE	2012	DESTRUCTION
CASQUE DE TYPE B METALLISE TM	HAB0011105	MSA	20 ans ancienneté	1992	Cession à titre gratuit
PANTALON TEXTILE T2XL	HAB0005466	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2007	DESTRUCTION
CASQUE DE TYPE B METALLISE TM	HAB0016028	MSA	20 ans ancienneté	2006	Cession à titre gratuit
CASQUE DE TYPE B METALLISE TM	HAB0009977	MSA	20 ans ancienneté	1999	Cession à titre gratuit
VESTE TEXTILE T112M	HAB0007288	BALSAN	REPARATION TROP ONEREUSE	2007	DESTRUCTION
PANTALON TEXTILE MONTANT T1XL	HABSP0000854	SIOEN	REPARATION TROP ONEREUSE	2014	DESTRUCTION
VESTE TEXTILE COURTE T96L	HABVT0000640	SIOEN	REPARATION TROP ONEREUSE	2012	DESTRUCTION

Famille	Désignation	Caractéristiques Dimensions	Année	Quantité	Motif de la réforme	Proposition
Echelle	A crochet			3	Obsolète	Webenchères
Echelle	A crochet Pliable			3	Pointe usé	Destruction
Echelle	Trois plans	3 x 3,5		2	obsolète	Webenchères
Echelle	Deux plans	2 x 3,5		7	Obsolète	Webenchères
Echelle	Deux plans	2 x 5,7		2	Obsolète	Webenchères
Echelle	Deux plans	2 x 1,98		2	Obsolète	Webenchères
Echelle	Deux plans	2 x 5,83		3	Plan tordu	Destruction
Echelle	Deux plans	2 x 5,83		3	Echelon tordu et roulette hs	Destruction
Echelle	Deux plans	2 x 4,66		1	Echelon tordu	Destruction
Echelle	Deux plans	2 x 5,16		2	hors gabari	Webenchères
Echelle	Deux plans	2 x 5,50		1	Echelon tordu	Destruction
Echelle	Trois plans	3 x 3,53		5	Obsolète	Webenchères
Echelle	Trois plans	Petit modèle		4	Obsolète	Webenchères
Echelle	Deux plans	Grand modèles		1	Plan HS	Destruction
Nettoyeur haute pression		Optima 175	2010	1	Non réparable	Destruction
Nettoyeur haute pression		HD 650		1	Non réparable	Destruction
Nettoyeur haute pression		HD 6/13 C		4	Non réparable	Destruction
Nettoyeur haute pression		HDS 5/15U	2010	1	Non réparable	Destruction
Nettoyeur haute pression		Elite DSHL-1630M	2005	1	Non réparable	Destruction
Nettoyeur haute pression		Optima 180 TRI	2012	1	Non réparable	Destruction
Compresseur		100 HP2	2010	1	Non réparable	Destruction
Compresseur		EM13 R 5008	2008	1	Non réparable	Destruction
Groupe hydraulique désincarcération		DPU61D20 320 B	2005	1	Obsolète	Webenchères
Verrin		RA3311+	2004	1	Obsolète	Webenchères
Verrin		RA3340	2005	1	Obsolète	Webenchères
Verrin		RA3313+	2005	1	Obsolète	Webenchères
Verrin		RA3315+	2005	1	Obsolète	Webenchères
Pompe de secours		HTW18BU	2005	1	Obsolète	Webenchères
Escabeau		2x2		1	Echelon tordu	Destruction

Véhicules	Immatriculation	Marque/Type	Année	Km	Motif de la réforme	Proposition
VSAV	850AZA35	RENAULT MASTER	28/01/2008	178 442,00	Usure mécanique général/Travaux de remise en état	Destruction
VSAV	329AMI35	OPEL MOVANO	26/07/2005	134 971,00	Usure mécanique général/amortissement atteint	Don ADPC
VSAV	686AZA35	RENAULT MASTER	28/01/2008	157 071,00	Usure mécanique général/amortissement atteint	Don association BreizSauvetage

ARRETE N° 20.0938

**Le Président du Conseil d'administration
du Service Départemental d'Incendie
et de Secours d'Ille-et-Vilaine**

DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

Affaire suivie par Christelle BONDIS

REF : DAF – 20.0938

Objet : Délégations de signature

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L. 1424-30 et L. 1424-33 ;
Vu la délibération du Conseil d'administration n°2015-061CA du 2 juillet 2015 portant approbation de l'organigramme du SDIS ;
Vu l'arrêté conjoint n° 17.2201 du 5 octobre 2017 portant organisation du Corps Départemental d'Incendie et de Secours d'Ille-et-Vilaine ;
Vu les arrêtés individuels portant nomination dans l'emploi de Directeurs, Chefs de Groupement et Chefs de Pôle du Service Départemental d'incendie et de Secours d'Ille-et-Vilaine ;
Considérant que l'organisation fonctionnelle du Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Ille-et-Vilaine impose un dispositif de délégations de signature, afin d'assurer un meilleur fonctionnement du service public et sa continuité ;

ARRETE

SECTION 1 : DIRECTION GENERALE DU SDIS 35

Article 1 :

Délégation de signature est donnée à Eric CANDAS, Contrôleur général de sapeurs-pompiers professionnels, Directeur Départemental des Services d'incendie et de secours, à l'effet de signer tous actes, arrêtés (y compris ceux relatifs aux sanctions disciplinaires du 1^{er} groupe), marchés, contrats, conventions, décisions et correspondances administratives, toutes pièces comptables,

À l'exclusion :

- ★ des délibérations ;
- ★ des arrêtés relatifs aux listes d'aptitude et tableaux d'avancement
- ★ des arrêtés individuels relatifs à la carrière des officiers supérieurs de sapeurs-pompiers volontaires à partir du grade de commandant ;
- ★ des arrêtés individuels relatifs à la carrière des officiers de sapeurs-pompiers professionnels à partir du grade de commandant ;
- ★ des arrêtés individuels relatifs à la carrière des agents des filières administrative et technique de la fonction publique territoriale de catégorie A.

Article 2 :

Délégation de signature est donnée à Louis-Marie DAOUDAL, Colonel hors classe de sapeurs-pompiers professionnels, Directeur départemental adjoint, à l'effet de signer tous actes, arrêtés (y compris ceux relatifs aux sanctions disciplinaires du 1^{er} groupe), marchés, contrats, conventions, décisions et correspondances administratives, toutes pièces comptables,

À l'exclusion :

- ★ des délibérations ;
- ★ des arrêtés relatifs aux listes d'aptitude et tableaux d'avancement
- ★ des arrêtés individuels relatifs à la carrière des officiers supérieurs de sapeurs-pompiers volontaires à partir du grade de commandant ;
- ★ des arrêtés individuels relatifs à la carrière des officiers de sapeurs-pompiers professionnels à partir du grade de commandant ;
- ★ des arrêtés individuels relatifs à la carrière des agents des filières administrative et technique de la fonction publique territoriale de catégorie A.

Article 3 :

Délégation de signature est donnée à Christelle BONDIS, Administratrice territoriale, Directrice Administrative et Financière, à l'effet de signer tous actes, arrêtés, marchés, contrats, conventions, décisions et correspondances administratives, toutes pièces comptables,

À l'exclusion :

- * des délibérations ;
- * des courriers transmis aux autorités ministérielles, préfectorales, régionales, aux conseillers départementaux et aux maires du département d'Ille-et-Vilaine ;
- * des convocations du Conseil d'administration ;
- * des arrêtés individuels relatifs à la carrière des officiers supérieurs de sapeurs-pompiers volontaires à partir du grade de commandant ;
- * des arrêtés individuels relatifs à la carrière des officiers de sapeurs-pompiers professionnels à partir du grade de commandant ;
- * des arrêtés individuels relatifs à la carrière des agents des filières administrative et technique de la fonction publique territoriale de catégorie A.

En l'absence de Christelle BONDIS, la délégation de signature qui lui est consentie est exercée, en ce qui concerne les pièces comptables, par Françoise DELAMOTTE, cheffe du Pôle des finances et de la commande publique.

Article 4 :

Délégation de signature est donnée à Jean-Louis SALEL, Médecin de Classe Exceptionnelle de sapeurs-pompiers professionnels, Médecin-Chef du Service de Santé et de Secours Médical, à l'effet de signer :

- * les courriers, notes et bordereaux liés au fonctionnement de sa Direction ;
- * les conventions d'accueil en stage des étudiants et stagiaires accueillis au sein de sa Direction ;
- * les attestations de Formation Médicale Continue ou de Développement Professionnel Continu des personnels de santé ;
- * les dépôts de plaintes relatifs à sa Direction ;
- * les ordres de mission, congés et autorisations d'absence des personnels de sa Direction ;
- * les ordres de service-bons de commande et marchés subséquents de la section de fonctionnement nécessaires au fonctionnement de sa Direction dans la limite de 4 000 € TTC.

En l'absence de Jean-Louis SALEL, la délégation de signature qui lui est consentie est exercée, sans restriction, par Alain CORNILLON, Médecin de Classe Exceptionnelle de sapeurs-pompiers professionnels, Médecin-Chef adjoint du Service de Santé et de Secours Médical.

Article 5 :

Délégation de signature est donnée à Thierry BONNIER, Lieutenant-Colonel de sapeurs-pompiers professionnels, Directeur des Opérations, à l'effet de signer :

- * les courriers, notes et bordereaux liés au fonctionnement de sa Direction ;
- * les dépôts de plaintes relatifs à sa Direction ;
- * les ordres de mission, congés et autorisations d'absence des personnels de sa Direction ;
- * les ordres de réquisition ;
- * les ordres de missions relatifs aux équipes spécialisées ;
- * les attestations d'intervention
- * les ordres de service-bons de commande et marchés subséquents de la section de fonctionnement nécessaires au fonctionnement de sa Direction, dans la limite de 4 000 € TTC.

Article 6 :

Délégation de signature est donnée à Patrice FENEON, Lieutenant-Colonel de sapeurs-pompiers professionnels, Directeur des Territoires et de la Logistique, à l'effet de signer :

- * les courriers, notes et bordereaux liés au fonctionnement de sa Direction ;
- * les dépôts de plaintes relatifs à sa Direction ;
- * les ordres de mission, congés et autorisations d'absence des personnels de sa Direction ;
- * les ordres de service-bons de commande et marchés subséquents de la section de fonctionnement nécessaires au fonctionnement de sa Direction, dans la limite de 4 000 € TTC.

Article 7 :

Délégation de signature est donnée à Laurent BENEDITTINI, Lieutenant-Colonel de sapeurs-pompiers professionnels, Directeur des Ressources Humaines, à l'effet de signer :

- * les courriers, notes et bordereaux liés au fonctionnement de sa Direction ;
- * les dépôts de plaintes relatifs à sa Direction ;
- * les ordres de mission, congés et autorisations d'absence des personnels de sa Direction ;
- * les arrêtés individuels relatifs à la carrière des sapeurs-pompiers volontaires, jusqu'au grade de lieutenant et d'infirmier ;
- * les arrêtés individuels relatifs à la carrière des agents de la fonction publique territoriale, hormis les officiers et agents de catégorie A ;
- * les contrats de travail des agents contractuels et leurs avenants, hormis les agents assimilés de catégorie A
- * les courriers en réponse aux demandes d'emploi et de stage ;
- * les relevés des diverses cotisations versées ;
- * les documents annexés aux mandats de paie ;
- * les certificats de travail, de salaire et de cessation de paiement ;
- * les documents destinés aux dossiers de validation de services et de liquidation de pension ;
- * les ampliements des arrêtés individuels concernant l'ensemble des personnels de l'établissement ;
- * les conventions de disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires ;
- * les conventions relatives à l'activité de formation, dont l'incidence financière est inférieure à 4 000 € ;
- * les ordres de service-bons de commande et marchés subséquents de la section de fonctionnement nécessaires au fonctionnement de sa Direction, dans la limite de 4 000 € TTC.

Article 8 :

Délégation de signature est donnée à Catherine LE TROADEC, Ingénieure en chef de classe exceptionnelle, Directrice des Systèmes d'Information et de Télécommunications, à l'effet de signer :

- * les courriers, notes et bordereaux liés au fonctionnement de sa Direction ;
- * les dépôts de plaintes relatifs à sa Direction ;
- * les ordres de mission, congés et autorisations d'absence des personnels de sa Direction ;
- * les ordres de service-bons de commande et marchés subséquents de la section de fonctionnement nécessaires au fonctionnement de sa Direction, dans la limite de 4 000 € TTC.

En l'absence de Catherine LE TROADEC, la délégation de signature qui lui est consentie est exercée, chacun dans leur domaine de compétence, par Gwenaél RIOU, Chef du Service Missions Transversales, Anne LE GAL, Cheffe du Service Etudes, Pierre BURGAUD, Chef du Service Réseaux, ou Patrick MOUSSET, Chef du Service Systèmes.

Article 9 :

En l'absence du Directeur Départemental et du Directeur départemental Adjoint, les délégations de signature qui leur sont consenties sont exercées, sans restriction :

- * par Christelle BONDIS pour tout ce qui concerne l'administration et les finances ;
- * par le Lieutenant-Colonel Thierry BONNIER, pour tout ce qui relève du domaine opérationnel ;
- * par le Médecin de Classe Exceptionnelle Jean-Louis SALEL pour ce qui relève de la santé et du secours médical.

SECTION 2 : CHEFS DE GROUPEMENTS ET CHEFS DE POLE

Article 10 :

Délégation de signature est donnée aux Chefs de Groupements territoriaux et fonctionnels et aux Chefs de Pôle, dans les conditions énoncées aux articles 11 à 15 ci-après. Elle est strictement limitée aux attributions correspondant aux fonctions des fonctionnaires territoriaux ci-après désignés :

- Le Lieutenant-Colonel Régis DEMAY, Chef du Groupement Territorial Centre ;
- Le Lieutenant-Colonel Joël BOULY, Chef du Groupement Territorial Nord ;
- Le Commandant Frédéric KATUSZYNSKI, Chef du Groupement Territorial Sud-ouest ;
- Le Commandant François PICOT, Chef du Groupement Territorial Est ;
- Le Lieutenant-Colonel Alain REBAUDO, Chef du Groupement des Services Techniques ;
- Françoise DELAMOTTE, Cheffe du Pôle des Finances et de la Commande Publique ;
- Le Lieutenant-Colonel Jean-Yves BOUTHEMY, Chef du Groupement Formation-Sports ;
- Le Commandant Jean-François MEUR, Chef du Groupement Prévision-Opération ;
- Le Lieutenant-Colonel Pascal BERGOT, Chef du Groupement Prévention ;
- La Pharmacienne de Classe Exceptionnelle Christine ADAMY, Cheffe du Pôle Santé Logistique-PUI.

Article 11 :

La délégation est donnée pour l'ensemble des délégataires visés à l'article 10 ci-avant à l'effet de signer :

- * les courriers, notes et bordereaux liés au fonctionnement de leur Groupement ou de leur Pôle ;
- * les dépôts de plaintes relatifs à leur Groupement ou à leur Pôle ;
- * les ordres de mission à l'intérieur du département, congés et autorisations d'absence des personnels de leur Groupement ou de leur Pôle ;
- * la désignation et les convocations des membres du jury qu'ils pourraient présider, selon les textes en vigueur, ainsi que les attestations de réussite à l'examen organisé.

Article 12 :

La délégation énoncée à l'article 10 est donnée à Françoise DELAMOTTE, Attachée principale, Cheffe du Pôle des Finances et de la Commande Publique, en ce qui concerne :

- * les transferts internes de crédits ;
- * les certificats de réimputation ;
- * les fiches d'opérations ;
- * les situations de crédits et dépenses ;
- * les notifications de mandatement ;
- * les documents et pièces annexés aux mandats de paiement et titres de recette ;
- * les ordres de service-bons de commande et marchés subséquents de la section de fonctionnement nécessaires au fonctionnement des services placés sous leur responsabilité, dans la limite de 4 000 € TTC.

Article 13 :

La délégation énoncée à l'article 10 est donnée au Lieutenant-Colonel Alain REBAUDO, Chef du Groupement des Services Techniques, à l'effet de signer :

- * les procès-verbaux relatifs à la réception de véhicules et matériels, et les documents nécessaires à l'immatriculation et à l'assurance des véhicules,
- * les ordres de service-bons de commande et marchés subséquents de la section de fonctionnement nécessaires au fonctionnement des services placés sous leur responsabilité, dans la limite de 4 000 € TTC ;
- * de manière spécifique, les bons de commande liés aux marchés subséquents d'approvisionnement en carburants, dans la limite de 20 000 € TTC ;
- * de manière spécifique, l'autorisation, par le biais des bons pour accord sur devis, des opérations de maintenance curative pour les véhicules et matériels opérationnels dans la limite de 4 000 € TTC.

En l'absence du Lieutenant-Colonel Alain REBAUDO, Chef du Groupement des Services Techniques, la délégation de signature qui lui est consentie est exercée, par le Commandant Philippe GAULIER, Adjoint au Chef du Groupement des Services techniques, ou, en l'absence conjointe du Lieutenant-Colonel Alain REBAUDO et du Commandant Philippe GAULIER, par le Capitaine Christophe TARDIVEL, Chef du Service Véhicules-Equipements, et en ce qui concerne spécifiquement les procès-verbaux relatifs à la réception de véhicules, matériels ou équipements et les documents nécessaires à l'immatriculation et à l'assurance des véhicules, par Philippe DEMAY et Loïc RUE.

Article 14 :

La délégation énoncée à l'article 10 est donnée au Lieutenant-Colonel Jean-Yves BOUTHEMY, Chef du groupement Formation-Sports, en ce qui concerne :

- * les attestations d'acquisition et de détention de compétences ;
- * les conventions de séquence d'observation en milieu professionnel des élèves de 3^{ème} ;
- * les bulletins d'inscription auprès des organismes de formation ;
- * les demandes de dispense de formation auprès du CNFPT ;
- * les demandes d'agrément de formation auprès de la DGSCGC ;
- * les ordres de service-bons de commande et marchés subséquents de la section de fonctionnement nécessaires au fonctionnement des services placés sous leur responsabilité, dans la limite de 4 000 € TT ;
- * de manière spécifique, l'autorisation, par le biais des bons pour accord sur devis, des opérations de maintenance de la Maison à Feu dans la limite de 5 000 € TTC.

En cas d'absence ou d'empêchement du Lieutenant-Colonel Jean-Yves BOUTHEMY, cette délégation de signature est exercée par le Commandant Arnaud GUITTON, Adjoint au Chef du Groupement Formation-Sports, ou par le Capitaine Goulven TROEL, Responsable du Centre de formation départemental.

Article 15 :

La délégation énoncée à l'article 10 est donnée à la Pharmacienne de Classe Exceptionnelle Christine ADAMY, Cheffe du Pôle Santé Logistique-PUI, à l'effet de signer les documents liés à l'exercice du monopole pharmaceutique.

En l'absence de la Pharmacienne de Classe Exceptionnelle Christine ADAMY, la délégation de signature qui lui est consentie en ce qui concerne les documents liés à l'exercice du monopole pharmaceutique est exercée par la Pharmacienne de classe normale Noyale LIMON-DUPARCMEUR.

Article 16 :

En l'absence du Lieutenant-Colonel Joël BOULY, Chef du Groupement Territorial Nord, la délégation de signature qui lui est consentie est exercée, sans restriction, par le Commandant Philippe ROSQUIN, son adjoint.

En l'absence du Commandant François PICOT, Chef du Groupement Territorial Est, la délégation de signature qui lui est consentie est exercée, sans restriction, par le Capitaine Jean-François RAULT, son adjoint.

En l'absence du Commandant Frédéric KATUSZYNSKI, Chef du Groupement Territorial Sud-ouest, la délégation de signature qui lui est consentie est exercée, sans restriction, par le Capitaine Frédéric PAIN, son adjoint.

En l'absence du Lieutenant-Colonel Jean-Yves BOUTHEMY, Chef du Groupement Formation-Sports, la délégation de signature qui lui est consentie est exercée, sans restriction, par le Commandant Arnaud GUITTON, son adjoint.

En l'absence du Lieutenant-Colonel Laurent BENEDITTINI, Directeur des Ressources Humaines et Chef du Groupement Emplois et compétence, la délégation de signature qui lui est consentie est exercée, par le Commandant Walter PASCUAL, Adjoint au chef de Groupement des Emplois et des Compétences, les courriers, notes et bordereaux liés au fonctionnement du Groupement, les ordres de mission à l'intérieur du département, congés et autorisations d'absence des personnels du Groupement, les courriers relatifs aux demandes d'emploi et de stage, les relevés des diverses cotisations versées, les documents annexés aux mandats de paie, les certificats de travail, de salaire et de cessation de paiement, les documents destinés aux dossiers de validation de services et de liquidation de pension et les ampliations des arrêtés individuels concernant l'ensemble des personnels de l'établissement.

En l'absence du Commandant Jean-François MEUR, Chef du Groupement Prévision-Opération, la délégation de signature qui lui est consentie est exercée, sans restriction, par les Commandants Sébastien LACOSTE et Erwan CLOAREC, Adjoint au Chef du Groupement Prévision-Opération, ou, en ce qui concerne spécifiquement les Chartes de partenariat entre La Poste, le SDIS et les communes ou communautés de communes, par Typhaine MICHEL-VILLAZ, Cheffe du service en charge de la cartographie et du SIG.

En l'absence du Lieutenant-Colonel Pascal BERGOT, Chef du Groupement Prévention, la délégation de signature qui lui est consentie est exercée, sans restriction, par le Commandant Patrice SCHIAPPARELLI, son adjoint.

Dans les limites fixées à l'article 11 ci-avant, sous la responsabilité du Lieutenant-Colonel BERGOT, Chef du Groupement Prévention, délégation de signature est accordée aux chefs des services Prévention des commissions d'arrondissement et de la sous-commission ERP-IGH afin de signer, exclusivement, les bordereaux de transmission des pièces nécessaires à l'instruction administrative des dossiers de leur compétence.

SECTION 3 : OFFICIERS EN CHARGE D'UN COMMANDEMENT OPERATIONNEL**Article 17 :**

Délégation de signature est donnée à l'Officier CODIS de garde (cf. annexe nominative n°1) à effet de signer les ordres de service-bons de commande de la section de fonctionnement indispensables au bon déroulement des opérations de secours dans la limite de 1 000 € TTC.

Article 18 :

Délégation de signature est donnée au Chef de l'Etat-Major Opérationnel Départemental (cf. annexe nominative n° 2) à l'effet de signer les ordres de service-bons de commande de la section de fonctionnement indispensables au bon déroulement des opérations de secours dans la limite de 4 000 € TTC.

Article 19 :

Délégation de signature est donnée au chef de détachement hors département, désigné par le Directeur Départemental ou le Chef de l'Etat-Major Opérationnel Départemental, à effet de signer les ordres de service-bons de commande de la section de fonctionnement indispensables au bon déroulement des opérations de secours dans la limite de 1 000 € TTC.

SECTION 4 : CHEFS DE CENTRE**Article 20 :**

Délégation de signature est donnée aux Chefs de centre (cf. annexe nominative n°3), à l'effet de signer :

- * les courriers, notes et bordereaux liés au fonctionnement de leur Centre;
- * les dépôts de plaintes relatifs à leur Centre;
- * les ordres de mission à l'intérieur du département, congés et autorisations d'absence des personnels de leur Centre ;
- * les Chartes de partenariat entre La Poste, le SDIS et les communes ou communautés de communes.

En cas d'absence ou d'empêchement du Chef de centre, les mêmes délégations sont accordées à leur(s) adjoint(s) (cf annexe nominative n°4).

Article 21 :

Le présent arrêté remplace et annule le précédent arrêté portant délégations de signature.

Article 22 :

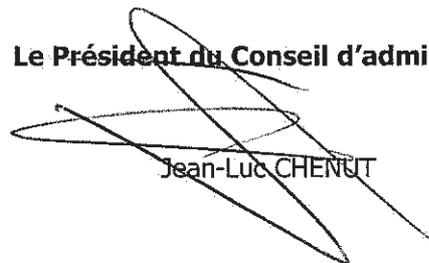
Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours d'Ille-et-Vilaine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs du Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Ille-et-Vilaine.

Article 23 :

Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de Justice Administrative, le Tribunal administratif de RENNES peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à RENNES, le 14 mai 2020

Le Président du Conseil d'administration



Jean-Luc CHENU

Arrêté n°20.0938 du 14 mai 2020**Annexe 1 : Liste des officiers CODIS**

Nom prénom
BOURDAIS JEAN-FRANCOIS
CUVILLIER BERTRAND
GUILLAUME SAMUEL
LE GALL PHILIPPE
LE GOFF ERWAN
LEFEUVRE DAVID
OGER OLIVIER
TROEL GOULVEN
ROYER ERIK
LACOSTE SEBASTIEN

Annexe 2 : Liste des Chefs d'Etat-Major Opérationnel Départemental

Nom prénom
BENEDITTINI LAURENT
BERGOT PASCAL
BONNIER THIERRY
BOUTHEMY JEAN-YVES
DAOUDAL LOUIS-MARIE
FENEON PATRICE

Annexe 3 : Liste des Chefs de centre

Centre	Nom prénom
CTA-CODIS	LACOSTE SEBASTIEN
Centre de Formation Départemental	TROEL GOULVEN
ACIGNE	TANFIN THIERRY
ARGENTRE-DU-PLESSIS	BEASSE VINCENT
BAIN-DE-BRETAGNE	GRANIER JEAN CHARLES
BAIS	SAULNIER DAVID
BAULON	PASQUIER ALEX
BAZOUGES-LA-PEROUSE	LE BOZEC CLAUDE
BECHEREL	PINAULT PATRICE
BEDEE	MARQUEZ PIERRE
BETTON	LORANDEL LUDOVIC
BOURG-DES-COMPTES	SAULNIER JEAN-MICHEL
BREAL-SOUS-MONTFORT	LE GALL CHRISTOPHE
RENNES SUD OUEST	POINT MICHEL
CANCALE	COURSIN GERARD
CHATEAUBOURG	BOURDON YANNICK
CHATEAUGIRON	LEGENDRE MICKAEL
COMBOURG	BIEDERMANN CLAUDE
CORPS-NUDS	RENIER BERTRAND
RANCE RIVE GAUCHE	BOUTAUDON STEPHANE
DOL-DE-BRETAGNE	CAUET SEBASTIEN
DOMAGNE	TRAVERS THOMAS
DOMALAIN	GRIMAULT JEAN-PHILIPPE
ERBREE	AUGUIN STEPHANE
ERCE TEILLAY	HORHANT CLAUDE
FOUGÈRES	BOUTIER MARTIN
GAEL-MUEL	
GAHARD	LEMONNIER FRANCK
GEVEZE	RUE DAVID
GRAND-FOUGERAY	DAVID YVES

Centre	Nom Prénom
GUICHEN	LORANT YANN
GUIGNEN	BERTIN LAURENT
GUIPRY	KOLAN FREDERIC
HEDE	RECOURSE JEAN YVES
IFFENDIC	DEMAY PHILIPPE
ILLE-ET-RANCE	LANDE FREDERIC
IRODOUER	ORAIN PIERRICK
JANZE	MENARD NICOLAS
LA BAZOUGE-DU-DESERT	MACHARD GAEL
LA BOUEXIERE	GUILLAUME HUBERT
LA COUYERE	BOUVET ALAIN
LA GUERCHE-DE-BRETAGNE	MESLET VINCENT
LAILLE	MICAULT GAETAN
LE FERRE	
LE PERTRE	HEMON YOANN
L'HERMITAGE	GOJERY PASCAL
LIFFRE	MONCARRE YANNICK
LOUVIGNE-DE-BAIS	DENIARD BENOIT
LOUVIGNE-DU-DESERT	TABUREL YOHAN
MAEN ROCH	JANVIER JEAN-CLAUDE
MARTIGNE-FERCHAUD	OLIER NICOLAS
MEDREAC	LEGENDRE LOIC
MELESSE	THEZELAIS DIDIER
MESSAC	BRIAND FRANCOISE
MONTAUBAN-DE-BRETAGNE	BRASSIER THIERRY
MONTFORT-SUR-MEU	GUINOT GUY
MORDELLES	TOUFFET JEAN-LUC
NOYAL-SUR-VILAINE	TRUCAS JEAN-LUC
PACE	LE GOFF CHARLES-ALBAN
PIPRIAC	BERTIN FRANCOISE
PIRE-CHANCE	DEHERY GEOFFREY
PLEINE-FOUGERES	BOULIN PASCAL
PLELAN-LE-GRAND	HEDREUIL DOMINIQUE
PLERGUER	AUSSANT JOCELYNE
QUEDILLAC	RAMARE HERVE
REDON	GRASSET STEPHEN
RENNES BEAUREGARD	BOURDAIS JEAN-FRANCOIS
RENNES LE BLOSNE	KNOEPFFLER STEPHANE
RENNES ST GEORGES	PICAUT STEPHANE
RETIERS	POINSIGNON CYRILLE
ROMILLE	RENAULT GILLES
SAINT-AUBIN-D AUBIGNE	GROSSET CYRIL
SAINT-AUBIN-DU-COUESNON	REBILLARD BRUNO
SAINT-BRIAC-SUR-MER	LICHIGARAY DAVID
SAINT-GEORGES-DE-REINTEMBault	RAULT JEAN FRANCOIS
SAINT-GERMAIN-EN-COGLES	PATIN MICHEL
SAINT-MEEN-LE-GRAND	MAUDET LOUIS
SAINT-M'HERVE	LUCAS JEAN-YVES
SAINT-OUEN-DES-ALLEUX	BOURGEAIS GILLES
SAINT-SULPICE-DES-LANDES	
SENS-DE-BRETAGNE	PIGEON JEAN LUC
SERVON-SUR-VILAINE	LERAILLE ARNAUD
ST MALO	THEIS SYLVAIN
TINTENIAC	LAVOLLEE GAETAN
VAL COUESNON	JULIENNE LOUIS
VAL D'ANAST	BOIXEL DAVID
VERN-SUR-SEICHE	GOGDET LIONEL
VITRE	RUEE PATRICK

Annexe 4 : Liste des Adjointes aux chefs de centre

Centre	Nom Prénom
CTA-CODIS	ROYER ERIK
ACIGNE	VERRIERE LAURENT
ARGENTRE-DU-PLESSIS	VILLALON SAMUEL
BAIN-DE-BRETAGNE	LUCAS FABRICE
BAIS	COUESME GAETAN
BAULON	LE MAILLOT FREDDY
BAZOUGES LA PEROUSE	MARTIN STEPHANE
BECHEREL	
BEDEE	PINAULT JACKY
BETTON	HAYERE BERTRAND
BOURG-DES-COMPTES	BRULE THIERRY
BREAL-SOUS-MONTFORT	QUER ANTHONY
RENNES SUD OUEST	LOUIS MICKAEL
CANCALE	FRANCOIS PATRICK
CHATEAUBOURG	DESBLES RAPHAEL
CHATEAUGIRON	LESAIN ERWAN
COMBOURG	HULBERT MICHEL
CORPS-NUDS	CROCQ EMMANUEL
RANCE RIVE GAUCHE	RUFFAULT BENOIT HERVE CHRISTOPHE
DOL-DE-BRETAGNE	PONDEMER MICKAEL
DOMAGNE	LE BRETON EMMANUEL
DOMALAIN	BOUILLE REGIS
ERBREE	FROMONT DANIEL
ERCE TEILLAY	LE GOVIC DAVID
FOUGERES	BELLEBEAU JACQUES
GAEL-MUEL	
GEVEZE	
GRAND-FOUGERAY	PLANTARD MATHIEU
GUICHEN	LEGROS NICOLAS
GUIGNEN	BOUGEARD DAVID
GUIPRY	GAS SEBASTIEN
HEDE	VISSEICHE ANTHONY
IFFENDIC	COULOIGNER FRANCK
IRODOUER	GENAITAY JACKY
JANZE	MARTIN CHRISTOPHE
LA BOUEXIERE	PAILLEREAU FLORENT
LA BAZOUGE-DU-DESERT	BRETON JOSSELIN
LA COUYERE	GOUDARD JEAN LUC
LA GUERCHE-DE-BRETAGNE	PILET ANTOINE
LAILLE	PERREUL ROMAIN
LE FERRE	PASQUER ERIC
LE PERTRE	BRIDIER MAXIME
L'HERMITAGE	CHOTARD MICKAEL
LIFFRE	CHESNEL CHRISTOPHE
LOUVIGNE-DE-BAIS	CORNEE OLIVIER
LOUVIGNE-DU-DESERT	AUFFRAY PHILIPPE
MAEN ROCH	GAUTHIER SEBASTIEN PIERRE
MARTIGNE-FERCHAUD	MARTINEAU WILLY
MELESSE	REMINGOL ALAIN
MEDREAC	PERCHEREL LUDOVIC
MESSAC	GUILLAUDEUX THIERRY
MONTAUBAN-DE-BRETAGNE	LAVALLEY MARCEL

Centre	Nom Prénom
MONTFORT-SUR-MEU	FREDERIC HAIS
MORDELLES	PRAUD JEAN-CHARLES
GAËL-MUEL	PATTIER BENOIT
NOYAL-SUR-VILAINE	DELAHAYE JULES
PACE	GODARD NICOLAS
PIPRIAC	
PIRE-CHANCE	FEVRIER MICKAEL
	DEHERY GEOFFREY
PLEINE-FOUGERES	TRECAN JEROME
PLELAN-LE-GRAND	ALEXANDRE PHILIPPE
PLERGUER	HERVE ANTHONY
QUEDILLAC	HOUEE GREGORY
REDON	HAMON VINCENT
RENNES BEAUREGARD	DURDUX SEBASTIEN
RENNES BEAUREGARD	GUINARD FLORENT
RENNES LE BLOSNE	PERRIN FRANCK
RENNES LE BLOSNE	LAMY ALAIN
RENNES ST GEORGES	LEBOULANGER MAXIMILIEN
RENNES ST GEORGES	MORICEAU PHILIPPE
RETIERS	PEZON JEROME
ROMILLE	
SAINT-AUBIN-D'AUBIGNE	FREMONT YANNICK
SAINT-AUBIN-DU-COUESNON	
SAINT-BRIAC-SUR-MER	ROUQUAT BRUNO
SAINT-GEORGES-DE-REINTEBAULT	
SAINT-GERMAIN-EN-COGLES	CHEREL ERIC
SAINT-MALO	BERTIN-BUTLER ROMAIN
SAINT-MALO	MONTAGNE SEBASTIEN
SAINT-MEEN LE GRAND	JULO SEBASTIEN
SAINT-M'HERVE	GENOUEL ANTHONY
SAINT-OUEN-DES-ALLEUX	GALLE JEAN-YVES
SAINT-SULPICE-DES-LANDES	
SENS-DE-BRETAGNE	
SERVON-SUR-VILAINE	MOCHET YVES
TINTENIAC	GEFFRAULT FRANCK
VAL COUESNON	COUPEAU PATRICK
VAL D'ANAST	PONGERARD GAETAN
VERN-SUR-SEICHE	BEAUFILS OLIVIER
VITRE	HISOPE NICOLAS

ARRETE N°20-0944

**Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie
et de Secours d'Ille-et-Vilaine**

DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

Affaire suivie par Christelle BONDIS

REF : DAF – 20-0944

Objet : Composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

- Vu la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;
- Vu le décret n° 85.565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux Comités Techniques Paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;
- Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale ;
- Vu les désignations communiquées par les organisations syndicales représentées au sein du comité technique à la suite des élections en date du 6 décembre 2018;

ARRETE

ARTICLE 1 – Le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail du Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Ille-et-Vilaine est composé comme suit :

I – REPRESENTANTS DE L'ETABLISSEMENT

Membres titulaires	Membres suppléants
MESTRIES Gaëlle	COURTIGNE Isabelle
PICHOT Franck	MARTINS Christophe
CANDAS Eric	DAOUDAL Louis-Marie
BENEDITTINI Laurent	FENEON Patrice
SALEL Jean-Louis	CORNILLON Alain

II – REPRESENTANTS DU PERSONNEL

Membres titulaires	Membres suppléants
ROUXEL Régis	BAZIN Jérémy
GERARD Jérôme	DARCOURT Jean-Michel
LAIDIE Alex	BOITELET Jean-Michel
COLIN Karine	LAMBERT Sébastien
GUIHO Devrig	FLAGEUL Thomas
BINARD Jean-Sébastien	CHOTARD Mickaël

ARTICLE 2 – La Présidence du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail est assurée par Mme Gaëlle MESTRIES.

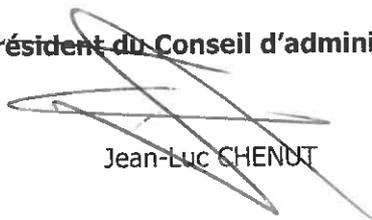
En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Gaëlle MESTRIES, la présidence sera assurée par un autre membre élu représentant l'Etablissement.

ARTICLE 3 – Le présent arrêté remplace et annule les précédents arrêtés portant composition du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

ARTICLE 4 – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Fait à Rennes, le 19 mai 2020

Le Président du Conseil d'administration



Jean-Luc CHENU

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.